



## Lettre sarvi, que faire dorénavant

Par **chrislosc**, le **02/04/2016** à **13:54**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre émanant du sarvi exigeant le paiement de la somme due à une condamnation l'an dernier par le tribunal correctionnel (dommages et intérêts) majorée de 30%.

N'ayant aucune nouvelle de mon avocate de l'époque au niveau de l'organisation du paiement de cette dette à la victime (je ne savais pas s'il fallait contacter la victime directement, je n'ai eu aucune relance à ce sujet).

J'ai su qu'en février mon avocate de l'époque a arrêté son activité, j'ai eu sa remplaçante qui devait me recontacter après s'être renseigné mais ne l'a pas fait... j'ai tenté aussi de contacter le tribunal à plusieurs reprises en vain je souhaite savoir si je peux payer cette somme en plusieurs fois car elle est assez importante.

Merci de ne pas me juger, j'ai appris de mon erreur et je souhaite me sortir dignement de cette affaire.

Merci à vous!  
Christophe.